

Association
des constructeurs
de routes
et grands travaux
du Québec



ACRGQTQ

Siège social, Québec

SECTEUR AFFAIRES
GOUVERNEMENTALES
ET PUBLIQUES
SECTEUR RELATIONS
DU TRAVAIL
SECTEUR LOIS
ET RÉGLEMENTS
SECTEUR SCIENCES
ET TECHNIQUES

435, Grande Allée Est
Québec (Québec)
G1R 2J5

Téléphones
(418) 529-2949
1 800 463-4672
Télécopieur
(418) 529-5139

Bureau de Montréal

SECTEUR RELATIONS
DU TRAVAIL
SECTEUR LOIS
ET RÉGLEMENTS

7905, boul. Louis-
Hippolyte-Lafontaine
Bureau 100
Montréal (Québec)
H1K 4E4

Téléphones
(514) 354-1362
1 877 903-1362
Télécopieur
(514) 354-1301

Bureau à la Romaine

M^e Denis Houle
Téléphones
(418) 538-7676, poste 6398
cell.: (418) 538-0708

Internet

Site
www.acrgtq.qc.ca
Courriel général
acrgtq@acrgtq.qc.ca

Mémemorandum

DESTINATAIRES : Tous les membres de l'ACRGQTQ

DATE : Le 17 octobre 2011

OBJET : **L'ACRGQTQ invite ses entrepreneurs à dénoncer toute forme d'intimidation**

Le siège social de l'ACRGQTQ a été placardé d'autocollants en fin de semaine par des membres de syndicats qui réagissent au projet de loi 33 visant notamment, à interdire le placement syndical.

De plus, nous avons appris ce matin que des représentants syndicaux communiquent directement avec des entrepreneurs sur leurs chantiers ou à leurs places d'affaires pour leur soutirer un appui écrit en faveur du maintien du placement syndical.

Rappelons que le projet de loi 33 énonce clairement que toute tentative d'imposer des travailleurs sur un chantier constituera une infraction. Il est aussi question d'établir un système de référencement obligatoire auquel devront se référer les employeurs et les travailleurs.

L'ACRGQTQ va continuer à revendiquer cette récupération du droit de gérance des entrepreneurs du secteur génie civil, voirie.

Si vous êtes présentement et dans les jours à venir victimes de la demande d'appui écrit des représentants syndicaux, veuillez nous en informer sans tarder et surtout, NE SIGNEZ RIEN, il s'agit d'INTIMIDATION PURE ET SIMPLE.

La directrice générale,

Gisèle Bourque, avocate

GB/dg